

relations

octobre 1986 2,50\$ no 524

LE SYNODE

SUR LES

~~DES~~

LAÏQUES

DANS L'ÉGLISE, DU POUVOIR POUR POUVOIR

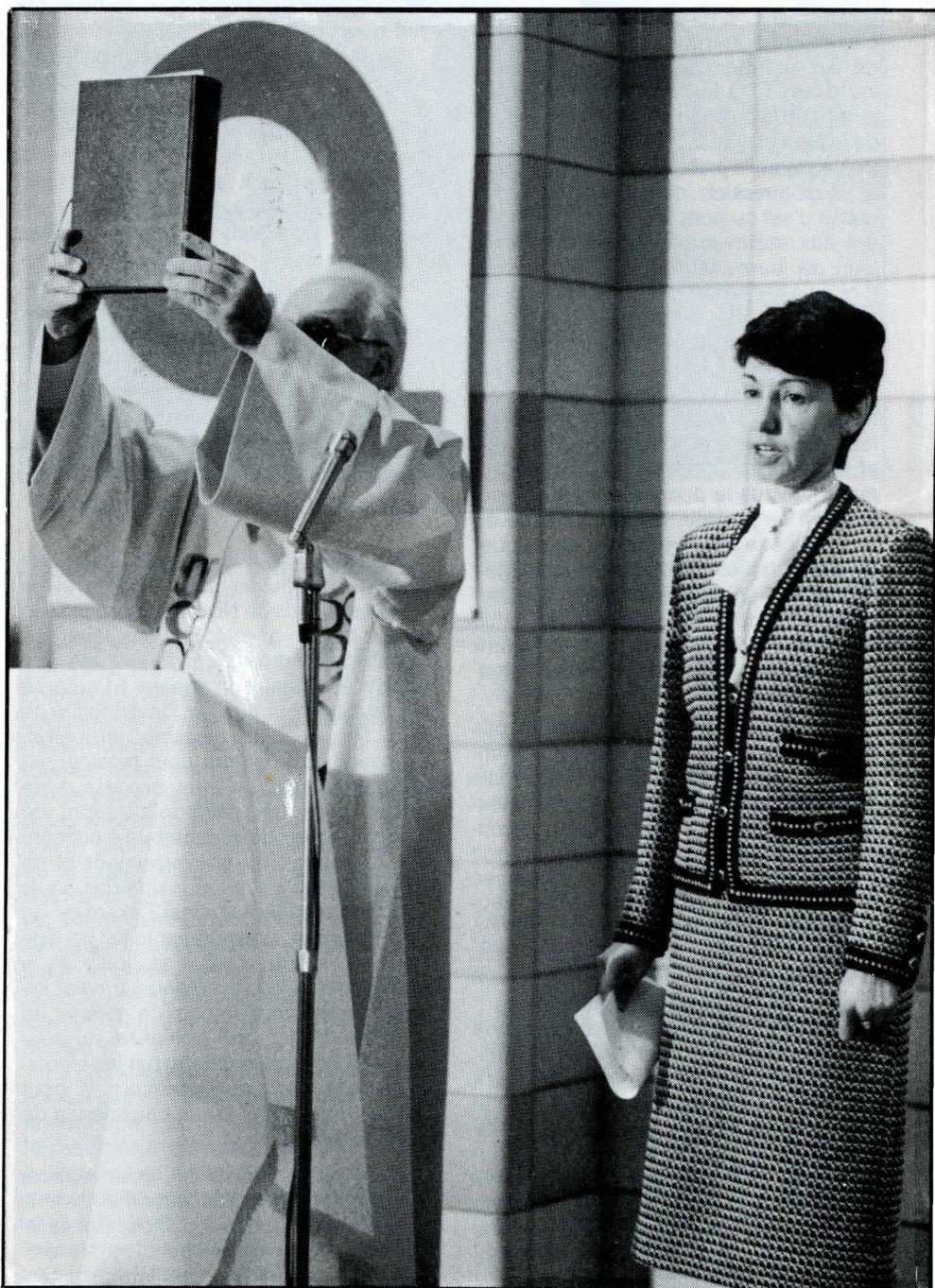
par Marie Gratton-Boucher

Faculté de théologie, Université de Sherbrooke

Souhaiter du pouvoir pour pouvoir, cela veut dire aspirer à un espace ouvert où les dons de chaque fidèle puissent se déployer librement. Cette formule a le mérite d'exprimer l'essentiel de mon propos. En quatre mots, elle manifeste à la fois l'ambivalence du terme «pouvoir» et désamorce son potentiel explosif en soulignant, d'entrée de jeu, que cette réalité comporte deux aspects qui, bien loin d'être nécessairement opposés, se révèlent plutôt, à l'analyse, complémentaires, voire indissociables.

«Pouvoir», c'est un nom auquel le *Petit Robert* attribue pas moins de six acceptions qui expriment tantôt «la possibilité, la faculté» de faire quelque chose, tantôt «le droit, le mandat, la mission» d'exercer cette faculté. Le mot évoque donc spontanément l'idée d'un espace où la liberté peut se déployer et ce n'est que secondairement qu'il devrait, me semble-t-il, faire surgir à l'esprit d'idée d'autorité, de puissance, d'hégémonie, avec ses séquelles toujours possibles, sinon probables, que sont l'autoritarisme, le despotisme, l'abus. «Pouvoir», comme verbe transitif, signifie «être capable, être en mesure de»; employé comme auxiliaire, il ajoute à ce premier usage celui d'«avoir le droit, l'autorisation, la permission» de faire quelque chose. Mot riche de sens, s'il en est, puisqu'il exprime tour à tour «la modalité du possible, l'hypothèse, le souhait».

Puissiez-vous (je présume que je ne demande pas l'impossible, du moins je le souhaite!) me pardonner ce détour par la linguistique qui m'apparaît indispensable pour lever, dès le départ, le plus d'ambiguïtés possible sur le sens de ma démarche. On devient si vite suspecte quand on parle du pouvoir, et symptomatiquement, du pouvoir dans l'Église. Dans la communauté ecclésiale, ceux qui en sont investis s'y accrochent farouchement, tout en se défendant d'y tenir, comme à un trésor dont ils seraient jaloux. Ils soutiennent volontiers qu'ils ne l'ont point choisi, qu'ils l'ont reçu comme



Paul Hamel

une «charge», qu'il faut entendre ici sous ces deux acceptions de mission et de fardeau. S'ils refusent massivement de le partager, puisqu'en général personne ne leur demande de s'en départir totalement, c'est qu'ils affirment le détenir de droit divin. Cette prétention est censée clouer le bec de tous ceux et celles qui oseraient en revendiquer une part ou même une parcelle. Tout le monde peut servir, certes, mais le service du pouvoir est une chasse gardée.

Sa source

Le Nouveau Testament remet-il en cause cette conviction? Il apparaît très clairement que Paul accorde à ce point de vue une adhésion totale qui pèsera lourd sur la Tradition. C'est en évoquant le récit de la création qu'on trouve au livre de la *Genèse* (Gn 2, 18, 21 ss.), que l'apôtre des Gentils justifiera la subordination et la soumission de la femme à son mari¹; c'est au nom de Dieu qu'il enjoindra aux esclaves de demeurer sous le joug de leurs maîtres², et aux enfants d'obéir à leurs parents (Ep 6,1). La pyramide qu'il édifie, la logique hiérarchique qu'il développe pour fonder en Dieu tout pouvoir a toujours droit de cité dans l'Église. S'il est vrai, comme Paul le prétend, que l'homme a autorité sur la femme comme le Christ en a sur l'homme et Dieu sur le Christ (1 Co 11, 3), comment, je vous le demande, toute revendication de pouvoir, par qui se situe au bas de cette construction idéologique, n'apparaîtrait-elle pas comme sacrilège? La justification du pouvoir mâle tient tout entier dans cette argumentation. S'il doit rester le fief des clercs est une autre question sur laquelle nous aurons à revenir tout à l'heure.

Jésus pour sa part, ne semble pas avoir remis en cause la théorie voulant que tout pouvoir vienne de Dieu, mais plusieurs de ses attitudes peuvent assurément être interprétées comme une contestation de l'autoritarisme tatillon et étroit qui prévalait dans la pratique religieuse d'Israël. Assez curieusement, les pouvoirs civils ne sont pas par lui remis en question. Il se permet tout au plus, alors même qu'il en reconnaît le fondement divin, d'en marquer les justes limites.

La comparution devant Pilate, telle que présentée par Jean (Jn 19, 11) et l'épisode de la pièce de monnaie frappée à l'effigie de César que Marc, Matthieu et Luc³ reprennent chacun, illustrent la prudente attitude de Jésus. On le voit beaucoup plus critique de sa tradition religieuse ou, plus précisément, de ce qu'en avaient fait scribes et pharisiens. «Vos pères vous ont dit: œil pour œil, dent pour dent, moi je vous dis» (Mt 5,38) . . .

Ce «moi, je vous dis», lancé à la face d'un pouvoir qui s'appuyait sur l'autorité de Moïse, censé lui-même détenir sa loi de Dieu, couplé à une grande liberté dans l'agir, a mené Jésus à la croix. On n'annonce pas impunément à des parangons de vertu que les publicains et les prostituées les précéderont dans le royaume des cieux (Mt 21, 31). La proclamation de Pierre, devant le Sanhédrin qui l'accuse de prêcher le nom de Jésus, affirmant qu'«il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes» (Ac 5, 29) vient renforcer l'idée que le Christ a reçu son autorité de son Père et qu'ainsi tout pouvoir sur les consciences lui a été concédé. Elle ne remet pas en cause toute autorité humaine.

En faisant prévaloir l'esprit sur la lettre, Jésus à sa manière, et Paul à la sienne, ont sauvé leur tradition de la fossilisation. Ils nous ont dit, en leur temps, l'aujourd'hui de Dieu. Et chaque génération chrétienne doit se défendre du risque de se figer sur ses acquis. Les détenteurs du pouvoir sont sans cesse menacés par la tentation du fixisme. Ils supportent mal la remise en question de leur mode d'exercice de l'autorité et de leurs méthodes de reproduction en vase clos. Certains y réagissent comme à une insulte à l'ordre divin, décrété depuis le «commencement».

Le pouvoir a une histoire

Pourtant, il faut le rappeler, il y a une histoire du pouvoir dans l'Église et ce n'est pas Jésus de Nazareth qui a fixé les règles de son développement. Quel formidable paradoxe que de voir les dirigeants ecclésiastiques en appeler à l'autorité du Crucifié pour justifier l'inviolabilité de leur fief et leur sexisme structurel. L'espace me manque pour retracer les différentes phases d'un processus de sacralisation, de sacerdotalisation, de cléricisation⁴ qui a contribué à concentrer le pouvoir de gouvernement et de sanctification entre les mains des seuls clercs monopolisant ainsi l'exercice du pouvoir concret, assuré par le fait de légiférer et de gouverner à sa guise, et le pouvoir symbolique, détenu à travers les sacrements, conçus comme canaux de la grâce divine. Que dire aussi du pouvoir psychologique détenu par les clercs. Il découle des deux premiers et peut assurer leur règne sur la conscience de chaque fidèle!

Ce n'est pas ici le lieu pour retracer dans le détail les grands moments de la structuration du pouvoir dans l'Église tel qu'il s'exerce actuellement, on me permettra toutefois de noter qu'on a ten-

dance à présenter trop volontiers comme une entité mystique qui échapperait en quelque sorte à la volonté humaine, une construction hiérarchique qui s'est, de fait, développée comme une réalité politique en lien ou en tension avec la société et ses institutions civiles.

Quand l'institution ecclésiastique s'organise sur le modèle tant admiré de l'administration romaine impériale, quand elle adopte la structure pyramidale qui l'apparente à une monarchie, quand elle recrute le bras séculier pour exterminer les hérétiques, quand, en réaction à la Réforme, elle condamne la doctrine luthérienne du libre examen et tient à maintenir les fidèles sous sa dépendance en se réservant le droit exclusif d'interprétation de l'Écriture, quand, face à la montée des mouvements révolutionnaires de la fin du XVIIIe et du turbulent XIXe siècles qui prônent l'idéal démocratique de «liberté, égalité, fraternité» et remettent en question le droit divin des rois, elle choisit de proclamer le dogme de l'infaillibilité pontificale, elle présente moins au monde le reflet de l'esprit du Pauvre de Nazareth, du Serviteur souffrant de Yahvé, que le visage d'un pouvoir qui sait user de toutes les ressources et de toutes les astuces des enfants du siècle pour s'imposer. Là où on ne pourra pas convaincre, on contraindra.

Dans le monde occidental, à tout le moins, qui a fait de la démocratie son système privilégié de gouvernement et de l'égalité des femmes et des hommes un signe de progrès social, on comprendra que l'Église se singularise fâcheusement par un classisme et un sexisme aussi anachronique qu'impénitent.

Deux ecclésiologies en tension

On sait qu'à Vatican II, deux ecclésiologies se sont affrontées, celle de la «société parfaite» et celle de la «communio». La première, sur la lancée de Vatican I, met sa confiance dans une structure hiérarchisée et une direction centralisée où, à la limite, les Églises particu-

1. 1 Tm 2, 12; 1 Co 14, 34-35; 1 Co 11, 3, 8-9.
2. 1 Tm 6, 1; Tt 2, 9-10; Ep 6, 5-8; Co 13, 22-25; 1 Co 3, 7, 21-22.
3. Mc 12, 17; Mt 22, 21; Lc 20, 25.
4. On lira avec profit l'excellent article d'André Charron: «Laïque et clerc: des catégories à dépasser, voire à supprimer» dans *Cahiers d'études pastorales*, Univ. de Montréal, Fides, 1985; p. 147-195.
5. Saint Pie X a pu écrire, au début de ce siècle

lières semblent souvent potentiellement concurrentes avec l'Église de Rome. Quant aux fidèles, on compte sur eux pour faire nombre et pour obéir⁵. La seconde met de l'avant l'idée de «peuple de Dieu», formule empruntée à une antique tradition scripturaire reprise à l'époque patristique, qui insiste surtout sur l'image d'une communauté en marche, à l'affût des signes du temps, mettant à profit les dons de chaque fidèle. Le pasteur a toujours sa place mais il n'a plus de moutons... juste des frères et des soeurs qu'il accompagne⁶.

C'est cette deuxième perspective qui s'est finalement imposée, après bien des débats. Plusieurs documents du Concile, comme *Lumen Gentium* et *Gaudium et Spes*, en font foi. Et l'on a vu ici et là se développer des courants puissants issus de cette façon d'envisager la vie et la mission de la communauté chrétienne. Accélééré par la pénurie du clergé, ce mouvement a pris une ampleur considérable en Amérique latine où se multiplient les communautés de base.

Plus près de nous, au Québec, l'ecclésiologie de communion a aussi porté des fruits: des laïques ont entrepris des études théologiques, des conseils de pastorale se sont formés, des services de tous genres ont été assumés par des laïques. Stimulés par les encouragements qu'ils ont trouvés dans les documents conciliaires, aiguillonnés par la montée de l'indifférence religieuse et la marginalisation de la foi chrétienne dans leur milieu, un certain nombre de fidèles ont pris conscience de leurs responsabilités et ont assumé bénévolement bien des charges. Ces personnes ont fait la preuve de la richesse et de la diversité de leurs charismes et de leur «sens de la foi.»

Des tensions se sont inévitablement fait jour entre ce laïc, se réclamant du sacerdoce commun des baptisés, et le clergé investi du «pouvoir de l'Ordre». Les généralisations sont toujours trompeuses et injustes, aussi je m'en garderai. Certains clercs, il faut le reconnaître, à tous les niveaux de la pyramide hiérarchique, ont semblé oublier que leur sacerdoce était d'abord un service, ils se sont repliés sur leur position de pouvoir, et à défaut d'être en mesure de s'imposer par une



Tensions dans la barque de Pierre...

Paul Hamel

autorité qu'une foule grandissante leur contestait, ils ont fait preuve d'autoritarisme.

D'autres, au contraire, saisissant d'emblée les enjeux, ont exercé leur charge de manière prophétique, faisant confiance au dynamisme de la communauté, usant de leur pouvoir comme d'une chose si bonne qu'elle mérite d'être partagée! Ils ont rendu visible la figure de Jésus, le Serviteur. Mais qu'ils soient jaloux de leurs prérogatives ou qu'ils exercent leur pouvoir en ouvrant de nouveaux espaces de liberté, les uns et les autres demeurent encarcannés par un système dont la structure apparaît à plusieurs comme aliénante, au point que le message de salut et de libération que proclame l'Église s'en trouve distordu et défiguré.

La promulgation du Droit Canon révisé, en novembre 1983, montre clairement, encore une fois, que les deux ecclésiologies concurrentes évoquées plus haut continuent de s'affronter et que la cohérence rêvée se révèle impossible à réaliser. L'ecclésiologie de la «société parfaite», marquée d'une manière indélébile par le modèle patriarcal qui ne remet

aucunement en cause le classisme et le sexisme traditionnels, constitue l'infrastructure des livres I, V, VI et VII alors que celle de la «communauté» se retrouve aux livres II, III et IV du code⁷. Cette curieuse cohabitation ne règle rien, et si les laïques ont vu s'élargir le champ de leurs compétences, le noyau dur qui lie sacerdoce et pouvoir demeure intact.

Le fond du problème

Au lendemain de la session de l'Assemblée des évêques du Québec, tenue à Montréal, les 1er et 2 mars 1986, sur le thème «Le mouvement des femmes et l'Église», Monsieur Adolphe Proulx, évêque de Hull, n'hésitait pas à affirmer dans une entrevue radiophonique avec Mathias Rioux, que la question que ses collègues de l'épiscopat québécois devaient maintenant étudier sérieusement était la suivante: «Comment dissocier pouvoir et ordination dans l'Église?» Accepter de débattre de ce point majeur, c'est potentiellement, pour les clercs, renoncer à un fief, à une hégémonie. Mais c'est du même coup faire grimper

cle: «la masse n'a aucun droit que celui de se laisser gouverner comme le troupeau qui suit son pasteur». Cité par Leonardo Boff dans *Concilium* 168, «La distinction entre *Ecclesia docens* et *Ecclesia discens* est-elle justifiée?», p. 90.

6. *Gaudium et Spes* 32; 44 et *Lumen Gentium* 32; 39.

7. Voir l'analyse de Eugenio Corecco dans *Concilium* 205. «Fondements ecclésiologiques du Droit canonique», p. 19-30.

leur cote de crédibilité, eux qui affirment que leur seul et unique souci est de servir. Pour qui n'a pas la fâcheuse habitude de se servir abusivement de son pouvoir à son propre profit et contre le bien commun, partager le pouvoir de servir apparaît comme une oeuvre excellente. Les personnes qui, après avoir annoncé leur intention d'entreprendre pareille action, passent aux actes, accèdent auprès du peuple de Dieu leur prise au sérieux des valeurs évangéliques et des vertus de l'imagination créatrice.

En 1987, les évêques du monde se réuniront en Synode pour réfléchir sur la question du laïc. Fort bien, mais à une condition toutefois, celle de ne pas évacuer dans l'opération l'étude du problème à sa racine; le classisme des structures ecclésiales ou «comment dissocier pouvoir et sacerdoce». J'aime à penser que nos évêques inviteront leurs collègues à s'engager dans cette voie. Débattre de la place des laïques c'est les poser encore dans un rapport de dépendance par rapport à la caste sacerdotale. Le temps est peut-être venu de s'épargner des détours qui ne règlent jamais les problèmes de fond.

Ainsi quand l'Église multiplie les discours sur les femmes, sur ce qu'elle prétend leur «vraie» nature, leur «vraie» dignité et qu'elle ne fait rien pour extirper de ses structures, de son Droit, de ses attitudes, de ses comportements, la discrimination qui les frappe, elle mine son pouvoir parce qu'elle discrédite sa crédibilité. Quand l'Église osera tenir un discours ou un Synode sur le classisme et le sexisme plutôt que sur les laïques ou sur les femmes, et qu'elle puisera dans son esprit de justice et son espérance la force d'en assumer la logique et d'en mettre en oeuvre la cohérence, alors

elle s'imposera à la conscience universelle, comme un guide autorisé et non pas purement autoritaire.

S'appuyant sur le sens de la foi des fidèles, respectant la diversité de leurs charismes qui transcendent les catégories étroites que les structures aimeraient leur assigner, déployant un espace de liberté qui donne au mot «pouvoir» son sens le plus riche et le plus engageant, la communauté chrétienne retrouverait, en même temps que sa crédibilité, sa pertinence. Renonçant à la puissance et à ses insignes, le pouvoir une fois partagé, personne parmi les disciples du Crucifié n'oserait aspirer à un trône, tout le monde se ferait une gloire de se contenter d'un strapontin. Avant d'aspirer à être une Église *pour* le peuple, peut-être faut-il déjà une Église *du* peuple⁸. Peut-être faut-il donner à ce peuple le droit d'élire ses pasteurs, de les choisir, au cours d'un processus qui puisse permettre aux opinions divergentes de s'exprimer sur les grandes questions qui agitent l'assemblée chrétienne.

Peut-être faut-il ouvrir le système, le démocratiser. «L'Église n'est pas une démocratie», se plait-on à répéter sans cesse dans les cercles du pouvoir. Cela, tout le monde l'a remarqué! Mais de plus en plus de gens n'arrivent pas à se convaincre qu'elle trahirait ses origines, son fondateur et sa mission en renonçant à sa structure patriarcale. Sa foi même en l'Incarnation lui prêche une attention aux signes des temps. La façon d'imposer son autorité et d'exercer le pouvoir, dans toutes les institutions, est liée aux coutumes, à la culture. Qu'il se fonde sur l'usage de la force brute, sur l'autoritarisme, sur le despotisme dit éclairé, sur le prestige du savoir de ses chefs, sur leur capacité de persuasion ou sur l'établis-

sement d'un large consensus social, le pouvoir n'est toujours que le reflet d'une conception du monde et des rapports humains qu'une collectivité choisit, ou se fait imposer, en un lieu et pour un temps. Dieu n'y est pour rien.

Le classisme et le sexisme qui sévissent dans l'Église minent sa crédibilité, l'écart étant devenu trop grand entre les structures politiques du monde, dit libre, et les aspirations à l'autonomie des individus d'une part et, d'autre part, le pouvoir patriarcal qui se déploie complaisamment dans la société ecclésiale.

En 1849, Johann-Baptist Hirscher, professeur de théologie à l'Université de Fribourg-en-Brigau, écrivait: «Une administration purement monarchique d'un diocèse, par exemple, est dans une telle contradiction avec tout ce qui caractérise l'époque actuelle que—face à la vie constitutionnelle et démocratique de l'État—elle ne semblerait possible et soutenable que dans le cas où toute la partie intelligente de la population se détacherait de l'Église ou bien s'abandonnerait à la plus complète indifférence religieuse⁹».

Certes, nos diocèses ne sont plus administrés de manière «purement monarchique», mais les grandes conversions structurelles sont encore à faire. Sans doute est-ce pour cela que le terrible diagnostic, posé il y a 130 ans par Hirscher, demeure toujours aussi redoutable et menaçant. ■

8. Jean-Baptiste Metz développe cette idée dans son livre *Glaube in Geschichte und Gesellschaft* (La foi dans l'histoire et dans la société), Mayence, 1977.

9. Johann-Baptist Hirscher, *Die Kirchlichen Zustände der Gegenwart* (La situation présente de l'Église), Tübingen, 1849. Cité dans *Concilium* 147, par Norbert Greinaucher, p. 90.

SESSION BIBLIQUE À SOCABI

Journée sur la prière biblique (psaumes et cantiques)

PERSONNE-RESSOURCE: Jean-Pierre Prévost, s.m.m., bibliste

DATE: le samedi 8 novembre 1986, de 9h à 17h

COÛT: 10\$ pour la journée

possibilité de dîner à la cafétéria pour 5\$

ENDROIT: aux locaux de Socabi

INFORMATION ET INSCRIPTION: s'adresser à

SOCABI

Société catholique de la Bible, 7400, boul. St-Laurent #519, Montréal H2R 2Y1 (514) 274-4381